

La gazette champinoise



Champigny sur Vende

Mai 2025



SAS MAUNET
Père & Fille

NEUF & RESTAURATION

Depuis 36 ans à votre service

**CHARPENTE
COUVERTURE**
ZINGUERIE
TUBAGE
RAMONAGE
CLOISONS SECHES
ISOLATION
PEINTURE SUR TOIT

37120 CHAMPIGNY-SUR-VEUDE
TÉL. 02 47 58 72 57 - PORT. 06 19 18 49 35

Mail : sasmaunet@gmail.com - www.charpentecouverturemaunet.fr

**Jardinerie
LIVOIREAU**

Bruno MAILLET

Ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h15
et de 14h à 19h
Le Dimanche matin de 9h à 12h30

Route de Châtellerault - 37120 BRAYE-SOUS-FAYE
02 47 58 24 02 - 06 08 13 44 07
bruno.maillet9@orange.fr

Location de plantes pour cérémonie
(Officielle ou privée)

Pépinière
Plantes à massif et fleuries
Poteries - Graines

Plantes méditerranéennes
Articles funéraires




VENTE DIRECTE →

**Spécialiste du Rosier
Fruitier et Ornement**

EARL Pépinière Cailleau
02 47 95 79 94 - 06 81 79 25 98

**Les Terres Noires
Route de Pouant
37120 ASSAY**



**Logis de la
Pataudière**





Besoin de vous ressourcer ?

Gîte & Chambres d'hôte
Lieu-dit La Pataudière
37120 Champigny-Sur-Veude






Réservez au 06 62 59 72 87 • contact@lapataudiere.com
www.lapataudiere.com

**Eurl Maçonnerie
AUCLIN**



37120 LEMERE

**06
52
42
10
17**

**Plomberie
Sanitaire**







auclin.maconnerie@outlook.fr

LE MOT DU MAIRE

NOTRE COMMUNE

- Dossier d'accueil
- Inscription électorale
- Cartes d'identité et passeports
- Recensement citoyen
- Gardons notre village accueillant
- Entretien de nos routes et de nos chemins
- L'école des deux rivières
- L'école Maurice Genevoix
- La bibliothèque municipale
- Les réalisations de votre commune
- Les projets de votre commune
- Le budget municipal
- Le budget annexe assainissement

LES REGROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX

- La CCTVV
- Le Parc Naturel Régional
- Le SIEIL
- Le Syndicat de Rivières Val de Vienne
- CPIE

NOS ASSOCIATIONS

- Les Anciens Combattants
- Les Happy-Culteurs de la Veude
- Champigny, d'hier à demain
- Agir pour l'emploi
- Association des Parents d'Élèves
- Les P'tites Notes

UN PEU D'HISTOIRE

- Un "très ancien" campinois, bientôt à l'honneur
- La pataudière et son zoo
- La structure féodale à travers les toponymes du territoire

DIVERTISSON-NOUS

- Petits cakes
- Les fanions

VOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS

P4

P5

P6

P8

P9

P11

P13

P16

P18

P21

P21

P22

P23

P24

P25

P28

P29

P31

P33

P34

P36

Elections municipales : Nouveau mode de scrutin

A partir des prochaines élections municipales, en mars 2026, le mode de scrutin des communes de moins de 1000 habitants sera le même que dans les autres communes, à savoir **un scrutin proportionnel de liste paritaire**, à deux tours.

Le vote devra se faire sur une liste au complet sans panachage possible (toute rature ou nom supprimé ou ajouté entraînera automatiquement l'annulation du bulletin).

Les listes en présence devront être complètes (avec une tolérance de 2 en moins soit pour Champigny 13 noms au lieu de 15), avec une alternance stricte, femme/homme ou homme/femme.

Cette loi a été votée afin d'accroître le nombre de femmes dans les conseils municipaux des petites communes.

Exemple :

Au 1^{er} tour, il y a 3 listes, A, B, C.

1^{er} cas : La liste A a la majorité absolue, elle obtient 50 % des sièges (**prime majoritaire**) et il n'y a pas de 2^{ème} tour.

Les 50% des sièges restants sont répartis entre les listes A, B et C au prorata des voix qui se sont portées sur chacune des listes (si elles ont obtenu au moins 5% des suffrages exprimés), c'est la **représentation proportionnelle**.

2^{ème} cas : aucune liste n'a la majorité absolue au 1^{er} tour. Il y a un 2^{ème} tour.

Seules les listes qui ont obtenu plus de 10% peuvent se présenter au 2^{ème} tour, mais les listes ayant obtenu plus de 5% peuvent fusionner.

Comme dans le 1^{er} cas, les sièges sont répartis selon la **prime majoritaire** (donc 50% des sièges à la liste en tête) et la **représentation proportionnelle**.

Vous trouverez les informations concernant les activités de la municipalité et de la commune sur :

- les panneaux d'affichage
- l'application gratuite "PanneauPocket"
- notre page facebook "infos Campinoises"



Vous pourrez nous faire part de vos attentes, de vos propositions :

- par email à l'adresse de la mairie
- par message écrit dans les boîtes à idées qui se trouvent à la mairie et chez les commerçants de Champigny

OUVERTURE DE LA MAIRIE

Du lundi au vendredi : 9h00 à 12h00

Téléphone : 02 47 95 73 48

Courriel : mairie@champignysurveude.fr

Directrice de la rédaction : Aurélie Gasnier Rocher

Rédaction, maquette : Commission communication et politique participative (élargie)

Impression : Imprimerie Berton, imprimerie.berton@wanadoo.fr

LE MOT DU MAIRE

Je suis ravie de vous présenter cette nouvelle édition de la gazette campinoise, que vous prendrez plaisir à lire et à y découvrir toutes les informations sur les activités qui nous permettent de maintenir l'attractivité de notre village.



Le printemps est de retour et met en avant la lumière et l'optimisme que cette saison apporte. Il encourage à adopter une attitude positive et à apprécier les petites joies que le printemps nous offre, comme le chant des oiseaux ou les journées ensoleillées. Il s'accompagne aussi du début des festivités auxquelles la population a le plaisir de se retrouver pour des moments de convivialité. Nous espérons vous voir nombreux pour le traditionnel feu de la Saint Jean, la fête des écoles, les 13 et 14 juillet, la foire de la Saint Louis.

Cette année 2025 nous promet également deux manifestations exceptionnelles, d'une part, le 24 mai, l'inauguration de la station d'épuration en filtres plantés de roseaux, que nous aurons plaisir à vous présenter et dont les spécialistes vous expliqueront le fonctionnement, et d'autre part le passage du tour de France, le 13 juillet, pour la première fois à Champigny et nous espérons que cet événement, qui amènera beaucoup de monde dans notre commune sera l'occasion de la mobilisation de tous et de toutes pour décorer notre beau village.

Bien sûr, n'oublions pas les séances de théâtre proposées par Champigny, d'hier à demain, « L'abeille en fête » organisée par les Happy-culteurs de la Veude et toutes les autres animations de nos associations campinoises qui permettent le développement de la vie associative et ainsi maintenir ce lien culturel dans le village... Pour cela continuez à encourager tous les bénévoles de ces associations par votre présence dans les animations et activités proposées. Plus nombreux vous serez sur les lieux de spectacles, bals, animations...plus les fêtes seront belles !

Le premier trimestre est rythmé par le cycle budgétaire. Nous avons clôturé les comptes de l'exercice budgétaire 2024 et établi les prévisions budgétaires pour l'année 2025. Vous verrez, au travers des pages dédiés au budget, les réalisations de l'année écoulée et les prévisions pour cette nouvelle année. Vous constaterez que si les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration se sont déroulés comme prévu, les travaux de la réhabilitation du Centre Montpensier prennent du retard, notamment à cause des études et des montages financiers pour obtenir des subventions, mais ce projet reste indispensable à la vie de la commune.

Je tiens également à vous informer que le château et la Sainte Chapelle sont aussi une priorité pour nous ! Les services de l'Etat ont obtenu l'autorisation de pénétrer dans le domaine pour y faire un état des lieux...

Je tiens enfin à remercier les agents communaux pour leur implication dans la commune. Ils nous aident à maintenir des services de qualité pour nos concitoyens et un travail sans faille pour la continuité du fonctionnement de la collectivité. Mais votre aide reste la bienvenue, notamment pour le nettoyage devant votre habitation, la tenue des chiens en laisse par respect des autres ou encore le ramassage des excréments de vos animaux sur les voies publiques.

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter un bel été !

La Maire,
Aurélie GASNIER ROCHER

POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTES

DOSSIER D'ACCUEIL

Lorsque vous vous installez à Champigny, n'oubliez pas de venir à la mairie vous signaler et recevoir le dossier d'accueil prévu pour vous. Il vous donne les principales indications utiles pour vos premiers jours dans notre commune.

RECENSEMENT CITOYEN

Les jeunes qui atteignent 16 ans doivent effectuer leur recensement citoyen. Ce recensement peut se faire soit à la mairie, soit sur internet et peut être effectué par un des parents. Ils doivent se rendre à la mairie, munis de la carte d'identité du mineur et du livret de famille et éventuellement d'un justificatif de domicile. La mairie remet alors une attestation de recensement. Cette attestation est nécessaire pour passer le permis de conduire et pour s'inscrire à différents examens.

INSCRIPTION LES LISTES ÉLECTORALES

Se faire connaître au niveau de la mairie ne signifie pas inscription sur la liste électorale de la commune. Celle-ci peut être effectuée, soit à la mairie où vous vous rendrez muni d'un justificatif de domicile, soit par internet. Pensez-y, dans la situation actuelle, une nouvelle élection est possible dès le mois de juillet 2025.

CARTES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS

Ceux-ci ne peuvent pas être faits dans notre mairie, vous devez vous rendre dans une commune de votre choix ayant les moyens de les réaliser (Richelieu, L'Île Bouchard, Chinon, Loudun ...) en prenant rendez-vous auparavant.

GARDONS NOTRE VILLAGE ACCUEILLANT

Concernant notre environnement :

Chaque année, deux fois par an, la municipalité organise les "grands nettoyages" auxquels participent petits et grands. Les papiers et les herbes sont enlevés des chemins et des trottoirs.

Chacun est appelé à poursuivre ce travail et en particulier à nettoyer la partie du trottoir qui longe son domicile (arrêté A 2022 069 du 01/12/2022).

Et nos amis les bêtes :

Tous les chiens sont tenus en laisse dans le village, qu'ils soient inoffensifs ou pas ! (arrêté A 2021 007 du 26/04/2021).

Les crottes de chien sont ramassées dans les endroits où il y a du passage et où les enfants sont susceptibles de s'amuser, trottoirs, jardin du presbytère, pourtour du plan d'eau ...

Les chiens de catégories 1 et 2 doivent être impérativement déclarés à la mairie, sous peine d'amendes et de retrait du chien.

Beaucoup de personnes se plaignent des chats errants. Afin d'éviter leur prolifération, chacun doit se responsabiliser, ne pas leur donner à manger et lorsque c'est possible, faire stériliser les chattes. Il semble qu'il existe des associations qui aident au financement des stérilisations. La commune ne dispose pas de budget dédié à la stérilisation de chats.



ENTRETIEN DE NOS ROUTES ET DE NOS CHEMINS

Nous avons la chance d'avoir une commune très étendue, avec beaucoup de routes goudronnées, agréables à faire à vélo et de multiples chemins pour se promener à pied quand les conditions météo le permettent.

Le revers de la médaille est qu'il faut entretenir ces chemins et ces routes et cela prend du temps et de l'argent, surtout qu'aucune subvention ne peut être obtenue pour ces travaux.

La majorité des chemins ruraux avait à l'origine une largeur de 6 m pour permettre le passage des engins agricoles. Il nous semble que certains chemins n'ont plus cette largeur. Il est donc impératif que les riverains exploitants respectent la largeur prévue initialement.

En dehors de travaux d'aménagement et de sécurisation qui ont déjà été réalisés et ont été présentés dans les gazettes précédentes, il est important d'empêcher ces chemins et ces routes de se détériorer particulièrement en hiver ou lors des pluies.

Pour cela, différentes actions ont été ou vont être mises en œuvre :

Interdiction du débordage

En accord, avec la commune de Chaveignes, nous avons décidé, d'interdire le débordage pendant certains mois de l'année. Les camions de débordage mettent les chemins dans un état catastrophique et trop souvent la commune n'a pas été mise au courant des travaux et n'a donc pas les coordonnées de l'entreprise pour l'obliger à remettre le chemin en état

État d'un chemin après le débordage



Interdiction des gros tonnages

Les ponts de Châtre et de la Pellegoussière seront interdits aux tonnages supérieurs à 7,5 tonnes ou 3,5 tonnes (le poids sera précisé après étude par le STA) car ils n'ont pas été prévus pour supporter de telles charges.

Le débermage

Certains se sont demandé pourquoi élargir certains chemins comme cela a été fait sur le chemin blanc.

Les routes et les chemins sont très souvent en contre-bas par rapport aux bermes. L'eau s'accumule sur le bord de la route, si celle-ci est bombée ou sur tout le chemin, entraînant une dégradation rapide de ceux-ci. En grattant les bermes afin de les mettre plus bas que le niveau de la route ou du chemin, en faisant une pente légère, ceci permet l'écoulement de l'eau vers les champs ou les fossés adjacents.



Chemin Blanc avant et après le débermage

Entretien des buses

En ces temps très pluvieux, les sols sont saturés et les niveaux d'eau sont hauts dans les ruisseaux et fossés. Parfois, un simple entretien des buses peut permettre de faciliter les écoulements et éviter les bouchons. En effet, les buses constituent des contraintes physiques dans lesquels les matériaux transportés par l'eau peuvent se bloquer (branches, feuilles, végétation aquatique, ...).

Qu'elles soient communales ou privées, n'hésitez pas à vérifier régulièrement que les buses ne sont pas encombrées. En général, quelques minutes et un simple croc suffisent à retirer les amas bloqués et évitent ainsi de retenir l'eau en amont. Aucune déclaration ni autorisation n'est requise pour ce type d'intervention.

L'entretien de la végétation des berges des cours d'eau (à la charge des propriétaires) doit également permettre le bon écoulement de l'eau. Ces actions sont complémentaires.

L'agence Saint Louis Immobilier

Confiez-nous vos projets !



Achat

Estimation gratuite *
* sans engagement sur l'œuvre

Location

Vente

Conseil

Gestion

Saint Louis Immobilier, forte de son positionnement sur le marché depuis 10 ans vous offre son expertise, ses conseils avisés pour donner toutes ses chances à votre ou vos projets de vente, d'achat, de location et de gestion locative.

Contactez-nous :

Tel : 02 47 95 20 04

www.stlouisimmobilier.fr

Courriel : st.louis.immo@gmail.com

Melanie GUROT et Angélique ALVES

sont à votre écoute



LE JARDIN DES ABEILLES

Vente directe de légumes de saison



Jean-Paul BUFFETEAU

06 79 17 91 20

49, rue des Minimes 37120 CHAMPIGNY SUR VEUDE

**LES
ATELIERS
DU LAC**

**ATELIER DE PIERRE
HOEFMAN**
sculpture - taille de pierre

14, Le Lac - 37120 Champigny-sur-Veude
06 50 04 99 31 - hoefman@lesateliersdulac.com
www.lesateliersdulac.com



Charpente - Maison Bois - Couverture - Zinguerie

Sarl MERLOT - 37120 RICHELIEU

Tel : 02.47.58.26.19 - Charpente-Bois-Merlot.com



Entreprise familiale depuis 1996, 30 personnes
Interventions dans le 37 et le 86 principalement



Charpentes / fermettes traditionnelles / lamellés collés
Couvertures ardoises, tuiles mécaniques, zinc, acier, tuiles plates
Ossature Bois / Bardage Bois / Zinguerie
Étanchéité



Rue des Minimes (Sortie Champigny, Route de Richelieu) 37120 CHAMPIGNY SUR VEUDE
02 47 95 76 57
jeanmichel@charpente-millet.fr

L'ÉCOLE DES DEUX RIVIÈRES

Cette année, l'école accueille 44 élèves : 10 PS – 10 MS – 12 GS et 12 CP répartis sur deux classes : PS GS (22 élèves) et MS CP (22 élèves).

Marie Bonnet est l'enseignante des PS-GS et travaille avec Carole Jouffroy. Justine Bodin est l'enseignante des MS-CP et travaille avec Nadège Annezo (les matins seulement).

Lucie Rimbault accompagne les élèves dans le cadre d'une mission de service civique.

Inscription année scolaire 2025 – 2026

Les inscriptions pour les enfants nés en 2022 ont débuté au mois de mars.

Pour prendre rendez-vous, contactez l'école au 02 47 95 74 81 ou par mail ec.lesdeuxrivieres@gmail.com



Notre fil rouge

Tout au long de l'année, nous allons travailler sur ce que nous cultivons ou élevons pour nous nourrir. Nous avons ainsi découvert la culture du blé et découvrirons prochainement les animaux de la ferme.

-Monsieur Cavillier, boulanger à Champigny-sur-veude et Madame Dault, pâtissière, sont intervenus dans les classes pour fabriquer du pain avec les élèves. Nous les remercions grandement. Les élèves ont beaucoup apprécié ce moment !

-Dans le cadre de notre projet, nous nous rendrons à la ferme Vazereau et à la ferme pédagogique Murmur'anes, toutes deux à La Roche-Clermault, courant mai.

Partenariat avec la CCTVV

-Comme tous les ans, la CCTVV offre un spectacle à chaque classe de l'école : les deux classes assisteront à la nouvelle animation « Graines d'histoires » au château du Rivau, le 12 mai prochain.

-La CCTVV propose également aux élèves du territoire d'accéder au gymnase intercommunautaire de Richelieu. Du 24 février au 4 avril, les élèves de l'école sont allés au gymnase tous les mardis pour pratiquer des activités de course et de sauts.



Nos projets

-Comme tous les ans, les élèves se rendent au cinéma de Richelieu. La première projection, Le Grand Noël des animaux, a eu lieu le 16 décembre 2025. La seconde est prévue courant juin.

-Nous poursuivons notre collaboration avec la bibliothèque de Champigny-sur-Veude. Les bénévoles de la bibliothèque de Champigny-sur-Veude accueillent les élèves pour des animations et emprunts de livres. Cette année, les élèves découvrent l'histoire d'une île déserte via un raconte-tapis. Notre première visite a eu lieu le 25 novembre 2024 et la visite suivante le 31 mars 2025.

-Au cours de l'année, nous nous rendrons plusieurs fois en forêt afin de découvrir l'évolution des arbres au fil des saisons. Après notre sortie d'automne, nous avons réalisé une jolie fresque.

Cette année encore, tous nos projets sont exclusivement financés grâce à la mobilisation des familles et de l'APE.
Au nom des élèves, merci !

L'ECOLE MAURICE GENEVOIX

Cette année, il y a 31 élèves inscrits à l'école élémentaire dont 8 CE1, 10 CE2, 5 CM1 et 8 CM2.

Répartis sur 2 classes : 18 élèves de CE1-CE2 avec Isabelle Brinet et 13 élèves de CM1-CM2 avec Fabio Hadjimanuel
Angèle Naguet accompagne les élèves dans le cadre d'une mission de service civique.

Partenariat avec la CCTVV

- Comme chaque année, la CCTVV offre pour chaque classe un spectacle : les CE ont assisté au spectacle EHO, dans l'école, le 11 mars et les CM à « la valse à mille signes » le 27 février au Cube.
- Concours de poésies : l'école participe, depuis sa création, au concours de poésies organisé par la compagnie de théâtre « la Cie du Halo » en partenariat avec la CCTVV. Deux poèmes collectifs et un poème individuel, sur le thème « Volcanique » ont remporté un prix.

Mets tes baskets et bats la maladie

L'objectif est de sensibiliser les élèves à la solidarité, au handicap et au respect de la différence. Les élèves s'impliquent concrètement en faveur d'une cause : agir pour soutenir les enfants touchés par les leucodystrophies, en participant à une course. Toute l'école a donc participé au cross de Chinon le 28 mars.



Epopée de la forêt

Découverte du monde de la forêt pour la classe de CE (arbres, animaux, champignons, origines, ...) qui débouchera sur une sortie scolaire à Carnuta, la maison de l'Homme et de la Forêt le 23 juin.



Partenariat avec la bibliothèque de Champigny

- Travail en collaboration avec la médiathèque de Loudun pour le prix Renaudot Benjamin. La médiathèque a donné des livres à l'école que les élèves de CM ont lus et classés par ordre de préférence. Une rencontre avec l'auteur Cyril Jégou aura lieu le 15 mai.
- Participation au prix des polars pour la classe de CM
- BIP (Brigade d'Intervention Poétique) : Lecture de poèmes dans l'école par les Bénévoles tous les jours durant la semaine du 17 mars.
- Visite de l'exposition « Balnéaire » de Régis Lejonc, le 30 septembre.

Ecole et cinéma

Visionnage de 3 films au cinéma de Richelieu. La classe de CE1/CE2 assistera aux projections suivantes : Maman pleut des cordes, Microcosmos, Les pionniers du cinéma. La classe de CM1/CM2 visionnera : Calamity, Microcosmos, Billy Elliot.

Mythes et légendes grecques

Travail mené dans la classe des CM tout au long de l'année pouvant, peut-être, mener à une sortie au musée des Beaux-arts de Tours.

Radio Champigny

Elaboration de podcasts, pour la classe de CE, qui seront diffusés lors de la fête de l'école en juin.

Défi Ecosystem

Projet pédagogique mené par les CM qui permet de sensibiliser les élèves à l'impact environnemental des appareils électriques et des ampoules qui les entourent et à l'économie circulaire, à travers des activités sur la composition des appareils électriques, sur leur recyclage, le don et la réparation. Les élèves réalisent des défis en classe puis les valident sur le site « www.ledefi.eco ». Tous les 1000 défis validés, un projet solidaire est enclenché avec les 2 ONG partenaires.

Tous nos projets ne pourraient être menés sans
la mobilisation des familles aux différentes
actions organisées par l'école et l'APE.
Au nom des élèves, merci !

Les petits champions de la lecture :

Participation de la classe de CM à cette opération qui sert à promouvoir la lecture sur un mode ludique, en faisant appel au plaisir du lecteur et à son partage. Organisée sous le haut patronage du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse et du Ministère de la Culture, cette opération invite les enfants des classes de CM1 et de CM2 à lire à voix haute, pendant une durée de trois minutes, le texte de leur choix. Le jeu est organisé en quatre étapes : le gagnant de chaque groupe est convié à une finale départementale, puis régionale, avant de participer à une grande finale nationale organisée au mois de juin dans un grand théâtre parisien.



Menuiserie - Ébénisterie - Bois - PVC - Alu
Eurl GARAND Ludovic
 Restauration de meubles anciens
 Cuisines - Aménagement de combles
 Portails bois - PVC - Alu
 Tél. 02 47 95 75 38 - 06 32 36 15 48
 «Le Carroi Guérin» 37120 Léméré
 ludoeurl@orange.fr

CCHAVIGNY
 Matériaux
 construire • aménager • rénover
 Agence de Richelieu
 La Coupure du Parc
 37120 CHAVEIGNES
 Tél. 02 47 58 25 73
 colomat.richelieu@groupechavigny.fr
 Siège Social : 711, route du Parc - CS 11002 SAINT-DENIS - 41100 VENDÔME CEDEX
 www.groupechavigny.fr

ETS. ARCHAMBAULT
 Installation de monte-escaliers et
 plateforme élévatrice
 Une mobilité simplifiée

- ✓ Installation intérieure et extérieure
- ✓ Professionnels qualifiés
- ✓ Solution personnalisée
- ✓ Espace de vie respecté
- ✓ Quotidien facilité
- ✓ Résistants et durables
- ✓ Visite d'entretien

11 Av. de la Coupure du Parc,
 37120 Chaveignes
 02 47 58 26 26

Ets Archambault | ets_archambault37 | www.menuiserie-archambault.fr

CA
 DE LA TOURAINE ET DU POITOU
 AGENCE DE RICHELIEU
 30, rue Henri Proust - 37120 RICHELIEU
 Tél. Agence 02 47 93 66 90
 richelieu@ca-tourainepoitou.fr
 CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE
 MUTUEL DE LA TOURAINE ET DU POITOU

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



Une année 2024-2025 riche en évènements :

L'après-midi du 16 mai 2024 a été consacré à l'eau avec le Syndicat de Rivières Val de Vienne pour les élèves de l'école primaire, Marylou Méchin les a guidés sur les bords du Mâble, pour une lecture de paysage, parler de la faune et la flore de ce petit cours d'eau campinois. En clôture, l'association Canton/Conté leur a lu des contes locaux.

En ce moment, les écoliers lisent les 4 livres du prix Renaudot 2025 et voteront fin avril pour leur préféré. En clôture le jeudi 15 mai, nous recevons un des 4 auteurs en compétition, Cyril Jégou pour son livre « Gargouille contre Ninjas ». Les 4 livres sont empruntables à la bibliothèque.

Le 14 juin 2024, avec « Les Happy-culteurs de la Veude », nous avons organisé une journée autour de l'abeille pour les enfants de l'école primaire. Ce fut l'occasion pour eux en matinée de visiter la maison de l'abeille, le chemin de l'éveil et ses plantes mellifères. L'après-midi, plus ludique, fut consacré à des quiz, des jeux, une dégustation de miel et surtout à la fabrication d'un hôtel à insectes (toujours visible à la maison de l'abeille). Bzzzz Bzzzz.



Hôtel à insectes réalisé par les enfants



Le 24 mai 2024, en partenariat avec la CTTVV, Gwenaële Lefort est venue narrer ses « Contes animaliers » aux deux classes de l'école primaire, Ce fut un très bon moment, tout en poésie et en rigolade.



La classe de CM1/CM2 de l'école primaire de Champigny sur Veude a participé au « Renaudot des Benjamins ». Le 30 mai Florence Médina (autrice de « Charles 1943 ») a animé un atelier d'écriture pour clôturer le prix 2024. Les élèves et leur professeur, Patrice Ory, ont particulièrement apprécié ce partage de qualité avec l'autrice.



Visite de la Maison de l'Abeille

NOTRE COMMUNE

En octobre, nous avons participé au festival « Et si on en parlait », en partenariat avec la DLLP 37, sur le thème de « Corps et désaccord ».

Vous avez pu admirer à la bibliothèque la très belle exposition de Régis Lejonc « Les balnéaires » et venir à la chapelle des sœurs, écouter « Lire le corps » de Sylvie Lemerrier (de la Cie le chant de Circé) et voir le spectacle « Dans ma peau » de la « Cie Huile d'olive et beurre salé ». Nous participerons de nouveau au festival cette année, toujours au mois d'octobre cette fois, sur le thème « les voyages » avec une exposition et des spectacles.



Exposition les Balnéaires

Comme chaque année en novembre 2024, la bibliothèque a participé au « Renaudot des lycéens ».

Le lauréat 2024 est l'auteur Olivier Norek pour son roman « Les guerriers de l'hiver ».

Les livres sont toujours empruntables à la bibliothèque. Prochaine sélection en novembre 2025...

Nous participons toujours au « Prix du polar en Touraine Val de Vienne ». À cette occasion nous étions réunis le 15 mars pour un « Café de la bib » spécial Polars et coups de cœur.



Café de la bib autour du prix du polar

Les 4 livres en lice sont toujours empruntables à la bibliothèque. Les votes seront clos fin avril et la journée de clôture sera le samedi 7 juin à Richelieu, avec toutes les bibliothèques de la CCTVV.

Au programme, il y aura la rencontre de 2 auteurs de la sélection, des contes et lectures pour les plus petits, un escape-game pour les plus grands, des jeux de société et plein d'autres animations.



Spectacle dans ma peau

En mars, nous avons participé au « Printemps des poètes » avec nos « Brigades d'Interventions Poétiques » qui déboulent dans les 2 classes de l'école primaire pour des lectures surprises de poèmes, cette année sur le thème de « La poésie volcanique », Volcans et dragons au programme.

Comme vous avez pu le constater, nous avons fermé une semaine afin de changer de logiciel de traitement de la bibliothèque. Nous avons maintenant un logiciel commun à toutes les bibliothèques de la CCTVV.

Soyez patients, si nous patageons un peu au début, AH ! AH ! AH !

PROCHAINS RENDEZ-VOUS DE LA BIB

Le samedi 24 mai à 10h, un « Café de la bib » sera consacré au livre « Ma première histoire des bijoux » de Gabrielle Charaudeau.

Lors de la journée de l'abeille, le dimanche 22 juin, nous tiendrons un stand à la ruche pour soutenir « Les Happy-culteurs » et nous proposerons à la bibliothèque des livres sur l'abeille.

En septembre, pour un « café de la bib », nous recevrons de nouveau Gérard Chérouvrier pour son dernier ouvrage.

En octobre, en partenariat avec la DLLP 37, nous participeront au festival « Et si on en parlait » sur le thème du voyage.

Le samedi 4 octobre, à la chapelle des sœurs rue d'enfer, la chorale des « P'tites Notes » chante le monde et à 20h30 « Souffle, souffle cachalot » par Jean-Marc Derouen et Yann-Loïc Joly (conte musical à partir de 10 ans)

Le samedi 11 octobre à 10h, à la bibliothèque, nous aurons une rencontre/échange autour « La grande remontée de la Loire » par le carnettiste Marc Sautereau de « Croq'à vélo ». Durant 3 semaines en octobre, à la bibliothèque (salle de la Chaume), plusieurs carnettistes et peintres exposeront leurs œuvres sur les voyages.

Vous trouverez toutes nos infos sur

La page Facebook « Bibliothèque de Champigny-sur-Veude »

Le Panneau Pocket de Champigny-sur-Veude

La page Facebook « Infos Campinoises »

La bibliothèque municipale est ouverte :

En période scolaire :

Mercredi 10h à 12h et 16h à 18h

samedi de 10h à 12h

Pendant les vacances scolaires :

Mercredi de 16h à 18h

Fermée au mois d'août

Désormais un catalogue en ligne est disponible pour vos réservations.

<http://champignysurveude.bibli.fr>

Facebook : Bibliothèque de Champigny-sur-Veude

Panneau Pocket : Champigny-sur-Veude

Facebook : Infos Campinoises

2, rue des Minimes

37120 CHAMPIGNY-SUR-VEUDE

02 47 95 74 68

LES RÉALISATIONS DE VOTRE COMMUNE

L'adressage

Avec l'arrivée de la fibre et l'utilisation de plus en plus fréquente du GPS, il a été nécessaire de préciser toutes les adresses de Champigny. Chaque habitation a dorénavant un numéro, et un nom de voie (route, rue, impasse, allée ou chemin). Nous n'avons pas prévu pour le moment de boulevard ou d'avenue !

Cela a été un gros travail pour Manon et Thierry, en particulier au niveau des extérieurs de Champigny.

Il y a encore de très nombreux numéros qui sont en attente à la mairie. Venez les chercher si vous êtes concerné.

Le site

Après une longue période de préparation, le site de Champigny sur Veude est enfin en ligne, certaines pages sont encore en construction, n'hésitez pas à le consulter. Nous avons essayé de le construire accessible et agréable d'accès aussi bien pour les campinois que pour les visiteurs ou futurs habitants de la commune.

Nous sommes conscients qu'il est perfectible, alors n'hésitez pas à nous faire remonter toutes vos propositions d'amélioration.

LES PROJETS DE VOTRE COMMUNE

Le repas des Aînés

La municipalité attache beaucoup d'importance au repas des aînés. En effet, c'est le moment de l'année où l'on peut rendre hommage à nos anciens, ceux qui ont maintenu le dynamisme dans notre village, qui ont initié et font vivre encore de nombreuses associations campinoises.

Le repas des aînés est donc fixé au **vendredi 5 septembre** avant la fermeture du Centre Montpensier pour une durée encore indéterminée.

Dans la mesure où le repas de 2026 ne pourra pas se faire, faute de salle, afin de ne pas léser les natifs de 1951, il a été décidé de les inviter dès cette année.

Les listes électorales nous permettent de connaître les personnes nées en 1951, mais si vous ne recevez pas votre invitation, n'hésitez pas à vous signaler à la mairie.

Le passage du Tour de France

La 8^{ème} étape du Tour de France 2025 se déroule de Chinon à Châteauroux et pour la première fois de son histoire, cette célèbre course passera à Champigny, le 13 juillet.

Pour cette occasion, nous souhaitons décorer notre village, 2 réunions de préparation ont déjà eu lieu. Des groupes sont en cours de constitution pour faire des roses en papier, des fanions en forme de tee-shirts, des vélos en bois vous pouvez rejoindre les groupes si vous le souhaitez, en appelant la mairie.

Si vous habitez le long du trajet de la course, et même ailleurs dans Champigny, vous pouvez également vous-même décorer votre maison à votre guise.

La course démarrera effectivement à 13h25 dans la côte après le Pont de l'Arche.

La caravane est prévue 2h avant la course, et la RD 749 sera interdite (même pour la traverser) à partir de 10H30.

Les impératifs de sécurité sont les suivants :



Le Centre Montpensier

Si certains projets, comme la station d'épuration ou la rénovation du réseau d'assainissement se sont déroulés comme prévu, il n'en est pas toujours de même, malheureusement.

En effet, le projet de réhabilitation du Centre Montpensier s'est heurté à des problèmes certains :

-Un coût plus élevé que prévu des travaux qui a généré des études complémentaires.

-Une trop bonne classe énergétique lors de la dernière étude (2018) qui ne permettait pas de bénéficier des subventions du fond vert, qui nous a contraints à redemander une mise à jour de l'étude afin d'avoir des résultats plus conformes à la réalité.

-Une situation d'incertitude au niveau des aides attendues liées au budget national.

Comme nous l'avons déjà écrit, il n'est pas question de démarrer les travaux sans une assurance d'un financement substantiel afin de ne pas endetter la commune sur de longues années.

Le projet de réhabilitation nous tient particulièrement à cœur, car si nous ne pouvons pas le réaliser, nous serons dans l'obligation de fermer le Centre à toute activité avec toutes les conséquences que cela aura pour les activités des associations et autres manifestations.

Si l'octroi des subventions espérées est confirmé, les travaux démarreront le 15 septembre 2025.

L'ASSOCIATION DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE A ÉTABLI UNE LISTE DE 7 MESSAGES DE SÉCURITÉ À RELAYER AUPRÈS DE VOS RIVERAINS ET DU PUBLIC PRÉSENTS LE JOUR DE L'ÉTAPE :

1. Surveillez bien vos enfants. Ne les laissez pas traverser ou aller sur la route.
2. Ne vous installez ni en sortie de virage, sans visibilité, ni dans les descentes des cols.
3. Attention au passage de la caravane publicitaire. Restez sur le bord de la route et ne vous précipitez pas sur les objets tombés sur la chaussée.
4. Si vous avez un chien, tenez-le impérativement en laisse et n'oubliez pas de lui donner régulièrement à boire.
5. Attention lorsque vous filmez ou prenez des photos, n'oubliez pas que les distances sont modifiées par l'objectif.
6. N'allez jamais au devant des coureurs. Ne courez pas à leur côté, même pour les encourager.
7. Attention à la chaleur ! Munissez-vous de boissons (sans alcool), de chapeaux et de crème solaire. Ne laissez jamais un enfant se reposer dans une voiture en plein soleil.



SYNTHÈSELEC

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

☎ 06.19.99.45.48

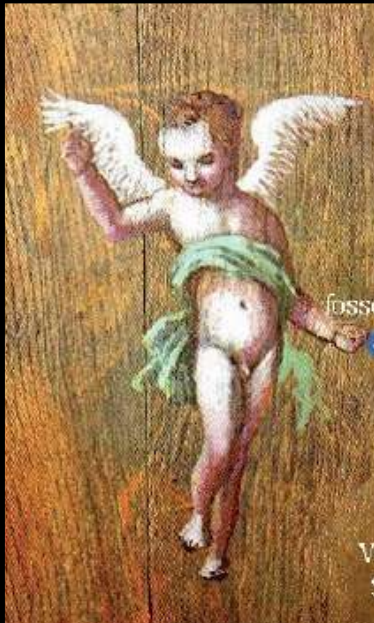
- RÉNOVATION
- NEUF
- ALARME
- CLIMATISATION

STEPHANE SIROTEAU

CHAMPIGNY-SUR-VEUDE

✉ syntheselec@gmail.com

SIRET : 81890735400026



**FOSSÉ
SAINT
ANGE**

06 81 72 63 52
fossesaintange@gmail.com
f/lefossesaintange

OUVERT
Mardi soir
Mercredi soir
Jeudi soir
Vendredi midi et soir
Samedi midi et soir
Dimanche midi



**Pascal
DUVERGER**

Création et Rénovation

Combles et Salles de bain
Plâtrerie sèche / Isolation
Electricité / Plomberie / Peinture

Devis gratuits

06 80 36 55 18
www.pascalduverger.fr
duverger.multi.services@orange.fr
5 Route de Chinon 37120 LEMERE



**CE QUI EST SÛR, C'EST QU'EN APPELANT
GWENAËLLE HÉRY-DENANT
VOUS NE TOMBEREZ JAMAIS SUR UN
STANDARD.**

DEVIS GRATUIT
sans engagement
et sans RDV
dans vos 2 agences

gan
VOTRE ASSUREUR, C'EST QUELQU'UN.

**Gwenaëlle
HÉRY-DENANT**
AGENT GÉNÉRAL
Chaveignes - A, rue de la Généralité
Tel. : 02 47 95 32 33
Châteauneuf - C, rue Desfort Richerieu
Tel. : 02 47 95 08 24

Gwenaëlle Héry-Denant Agent général N° 05008679, www.gan.fr
A, rue de la Généralité, 37120 CHAVEIGNES - ichaveignes@gan.fr & A, rue Desfort Richerieu, 37500 CHATEAUNEUF - chateauneuf@gan.fr - Photo : Valérie Arthaud



**Intermarché
SUPER**

28 ROUTE DE TOURS
37120 CHAVEIGNES
02 47 95 31 41

24/24
Service service

leDRIVE



ELECTRICITE GENERALE

Port. 06 72 07 83 66 Fixe 02 47 95 31 69
3, La Croix de Relay 37120 JAILLONAY

DURAND David SASU

Installation - Neuf - Rénovation - Dépannage
Mise en conformité
Motorisation de portail - VMC - Chauffage

Email: durandelectricite@sfr.fr Devis gratuit

LE BUDGET MUNICIPAL

Comment est constitué un budget communal : recettes et dépenses ?

Le budget communal fonctionne comme votre propre budget. C'est un équilibre à trouver entre les recettes et les dépenses.

Votre budget comprend :

Votre budget de fonctionnement, ce sont les dépenses courantes (l'alimentation, l'électricité, les dépenses de santé, les vacances...).

Votre budget d'investissement, ce sont des dépenses importantes qui vont durer dans le temps (acquisition de véhicules, remboursement de vos emprunts, nouveau mobilier, installation de chauffage...).

Vos recettes proviennent essentiellement du ou des salaires du ménage, des allocations, des retraites ou des loyers versés par vos locataires et sont affectées soit au fonctionnement soit à l'investissement.

Le budget de la commune est constitué de même :**Un budget de fonctionnement qui comprend :**

- Les dépenses : les charges à caractère général (fluides, énergie, locations, maintenance, assurance, impôts...), les charges de personnel (salaires, indemnités, cotisations sociales), les autres charges (intérêts des emprunts, participation obligatoire)
- Les recettes : atténuation de charges, produits généraux, fiscalité, dotations de l'état, revenus des immeubles, produits exceptionnels, résultat reporté.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le compte financier unique constitue un moment privilégié d'examen des comptes de la collectivité. Il clôt le cycle budgétaire annuel. Il est le bilan financier de l'ordonnateur (le maire) qui rend compte annuellement des opérations budgétaires exécutées. Il est complété par le compte de gestion du comptable. Toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année y sont retracées, y compris celles qui ont été engagées mais non encore mandatées.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour l'exercice 2024, l'ensemble des dépenses et des recettes de fonctionnement permettent de dégager un résultat de 36 937.36 €, soit un résultat cumulé de 83 198.05 €, permettant de couvrir le besoin de financement s'élevant à 39 961.48 €. Le résultat de fonctionnement reporté en 2025 sera donc de 43 236.57 € contre 46 260.69 € en 2024 (61 824.98€ en 2023).

Produits des services et du domaine

Ce chapitre regroupe les concessions de cimetière, les droits et redevances d'occupation du domaine public... les prestations de services (bibliothèque, cantine, périscolaire...) et les produits afférents aux activités annexes (mise à disposition de personnel au CCAS et à la CCTVV).

Impôts et taxes

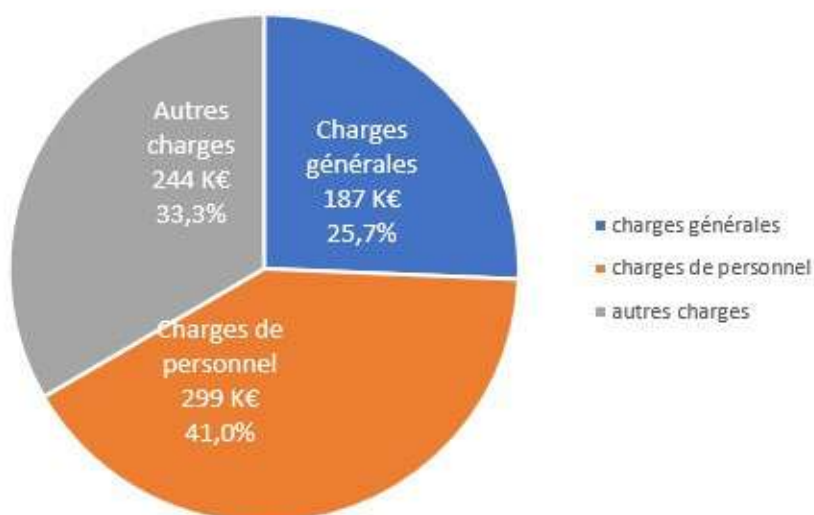
Ce chapitre regroupe notamment les produits des contributions directes et les attributions de compensation de la communauté de communes.

Les produits de la fiscalité représentent le poste principal des recettes réelles de la section de fonctionnement (46.9%). Une légère hausse de la fiscalité permet d'améliorer le résultat financier du budget principal et de contribuer aux dépenses d'investissements.

Dotations et participations

Ce chapitre regroupe les dotations reçues de l'Etat et les participations reçues d'autres organismes, en légère baisse chaque année.

dépenses de fonctionnement réalisées en 2024, en milliers d'€ (K€)



recettes de fonctionnement réalisées en 2024, en milliers d'€



Revenus des immeubles

La commune est propriétaire. Il faut cependant préciser que d'importantes dépenses d'entretien sont à envisager ! C'est pourquoi la municipalité a fait le choix de mettre en vente quelques logements, sur les conseils de l'ADAC (Agence Départementale d'Aide aux Collectivités).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement

Les principales dépenses d'opérations réalisées au cours de l'année 2024 s'élèvent à 76 935,91€ et se répartissent de la façon suivante :

- Matériels divers (taille haie, débroussailluse, isoloirs, panneau d'affichage, ...) : 8 219,17€
- Bâtiments (travaux clocher, couverture de la maison du garde barrière, division cadastrale, diagnostic, ...) : 18 847,86€
- Voirie (travaux rue des Bas Jardins et adressage) : 28 134,37€
- Eclairage public (parking Soutine) : 2 266,38€
- Cimetière (site cinéraire) : 1 873,45€
- Salle des fêtes (maîtrise d'œuvre) : 17 594,68€

Les dépenses diverses* s'élèvent à 112 116,78€.

Le résultat reporté s'élève à 87 531,15€.

Le total des dépenses d'investissement est donc de 276 583,84€.

*Les dépenses diverses comprennent le remboursement du capital de la dette pour un montant de 39 256,02 € et la moins-value de cession d'un logement communal 67 876,32 €.

Les recettes d'investissement

Les principales recettes d'investissement perçues au cours de l'année 2024 sont :

Dotations, Fonds divers et Réserves (Chapitre 10) : 102 066,29 € contre 73 084,18 € en 2023

- Excédents de fonctionnement capitalisés : 87 531,15 €
- FCTVA : 13 851,73 €
- Taxe d'aménagement : 683,41 €

Subventions (Chapitre 13) : 8 389,95 contre 29 546,03 € en 2023

- Etat : 5 552,95 € (amendes de police)
- Département : 2 837,00 €

Divers (cessions) : 126 166,12 € contre 115 888,32 € en 2023

Au 31 décembre 2024, il n'y a pas de reste à réaliser (qui peuvent être essentiellement des subventions déjà notifiées).

L'épargne

La situation financière de la commune peut être illustrée à travers la capacité d'autofinancement. L'épargne brute représente la capacité d'autofinancement que dégage la commune pour rembourser sa dette et financer ses investissements. Elle représente l'excédent des produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) sur les charges réelles de fonctionnement (y compris le remboursement des intérêts de la dette).

BUDGET PRIMITIF 2025

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses. Pour l'exercice 2025, l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement proposées s'élève à 1 486 129,05 € (contre 1 615 260,84 € en 2024).

Le montant des dépenses d'énergie a toujours un impact significatif sur les dépenses de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Produits de la fiscalité

Depuis 2023, la TH est renommée « taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale », et son taux doit être voté annuellement.

Le coefficient de revalorisation appliqué aux valeurs locatives :

Après une envolée d'au moins 7,1 % en 2023, l'impôt local augmentera,

mais plus modérément.

Une augmentation de la valeur locative était de 3,9 % en 2024. L'augmentation de la base pour 2025 est prévue à hauteur de 1.68 %.

Les bases d'imposition prévisionnelles s'établissent :

- Pour les locaux pro, à partir de révisions des valeurs locatives menées depuis 2017
- Pour les autres locaux, après revalorisation forfaitaire des valeurs locatives foncières

Chaque année, la municipalité prévoyait une augmentation des taux de 1.5%.

Après rendez-vous avec la conseillère aux décideurs locaux (CDL), il est préconisé une hausse plus importante, les taux de Champigny étant nettement inférieurs aux collectivités de même strate.

Par conséquent, la municipalité a délibéré sur une augmentation des taux d'imposition comme suit :

	Bases prévis.	Hausse de 3%	Produits attendus
TFPB	866 500	31.82%	275 720
TFPNB	82 400	36.84%	30 356
THS	259 500	8.63%	22 395
			328 471

TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés bâties

TFPNB : Taxes Foncières sur les Propriétés Non Bâties

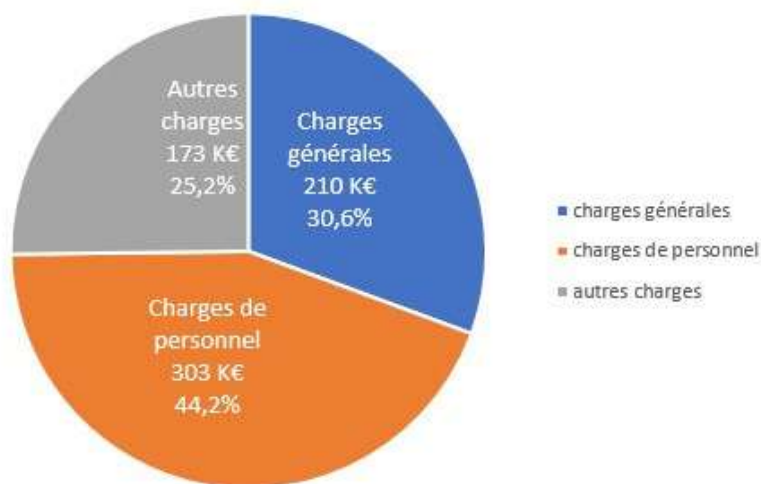
THS : Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires

Dotation globale de fonctionnement

La Loi de finances prévoit une augmentation des crédits de la DGF. La DGF d'une commune peut toutefois

fluctuer en fonction de l'évolution de sa population ou du dispositif d'écêtement permettant de financer la hausse des dotations de péréquation (DSU et DSR). Cependant, il est donc proposé de maintenir son montant à même niveau qu'en 2024.

dépenses de fonctionnement prévisionnelles 2025, en milliers d'€ (K€)



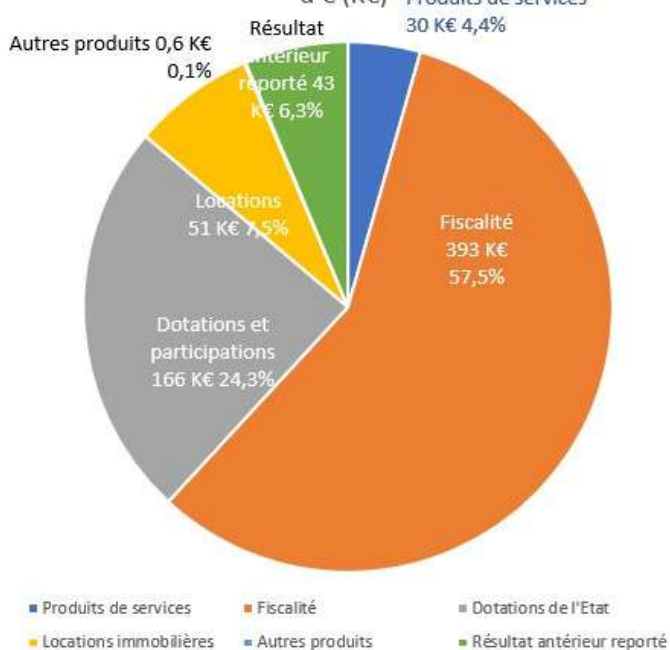
LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

Les opérations sont :

- Acquisition de petits matériels : écran d'ordinateurs pour le service administratif
- Acquisition de terrains : viabilisation de parcelles zone UB
- Mise aux normes des bâtiments communaux : rénovation des toilettes publiques du stade

recettes de fonctionnement prévisionnelles 2025, en milliers d'€ (K€)



- Réhabilitation de la salle des fêtes

A ces opérations d'équipement, il convient d'ajouter :

- Le remboursement du capital de la dette pour un montant de 43 308.44 €,
- Une provision pour dépôts et cautionnements versés pour un montant de 1 000 €,
- Diverses acquisitions pour un montant de 4 500.00 € env.,
- Résultat reporté pour un montant de 39 961.48 €.

Au total, le Budget Primitif 2025 affiche des dépenses d'investissement à hauteur de 801 385.48 € (contre 896 087.15 € en 2024. Pour parvenir à les réaliser, les recettes à inscrire sont les suivantes :

Recettes d'investissements :

Recettes d'équipements : 447 684€
FCTVA (fonds de compensation de la TVA) : 11 000€

Taxe d'aménagement : 0 €

Subventions de l'Etat (DETR, DSIL, ...) : 436 684€

Recettes Financières : 289 976,48€

Affectation du résultat : 39 961,48€

Emprunts et dettes + caution : 250 015€

Produits des cessions : 0€

Recettes d'ordre : 63 725€

Virement section de fonctionnement: 42 050€

Dotations amortissements (041) : 21 675€.

Le total des recettes

**d'investissements est de
801 385,48€.**

LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Equilibre général du budget

Pour l'exercice 2024, l'ensemble des dépenses et des recettes de fonctionnement permet de dégager un résultat négatif de 20 593,93 €, soit un résultat cumulé de 14 478,57 €, permettant de couvrir partiellement le besoin de financement s'élevant à 23 276,82 €.

Le résultat de fonctionnement reporté en 2024 sera donc nul.

La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont principalement liées aux travaux sur le réseau, les analyses de boues et le suivi de la station d'épuration par l'organisme du SATESE.

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement des redevances.

La section d'investissement

Les principales dépenses d'investissement réalisées au cours de l'année 2024 s'élèvent à 502 321,13 € et se répartissent de la façon suivante :

Travaux de la nouvelle station d'épuration : 413 307,84 €

Travaux sur les réseaux et poste de refoulement : 4 301,84 €

Les autres dépenses comprennent :

- Le remboursement du capital de la dette pour un montant de

11 484,15 €

- Le branchement électrique de la nouvelle station pour 7 269,24 €
- L'intégration des études...

Les principales recettes d'investissement perçues au cours de l'année 2024 sont :

- Subventions (Chapitre 13) : 35 805,00 €
- Divers : excédent de résultat capitalisé, les amortissements l'intégration des études

Au 31 décembre 2024, il y a 353 200,00 € de Reste à réaliser (qui sont les subventions notifiées non encore perçues).

BUDGET PRIMITIF 2025

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 102 750,00 €. Elle prévoit les dépenses et les recettes de l'année 2025 dont :

- Les dépenses courantes
- Le remboursement des charges de personnel pour 10 000,00 €
- Le remboursement des intérêts de la dette et de la ligne de trésorerie
- L'augmentation des dotations aux amortissements
- Les recettes courantes évaluées sur la base de l'augmentation de la redevance d'assainissement votée le 24/10/2024



Jardins à thèmes •
Gazons •
Terrasses •
Éclairage •
Plantations •
Élagage - Abattage •
Clôtures •
Bassins •
Arrosage •
Terrassement •
Vente de matériaux •
Photomontage - Plans •

VOTRE PAYSAGISTE
EN INDRE-ET-LOIRE DEPUIS 2005 !

51 SERVICES à la personne **50%** de réduction sur vos impôts selon réglementation en vigueur

11 route de Champigny - LIGRÉ (à 5mn de Chinon)
02 47 95 65 25 - www.harmony-paysages.com

Loïc Bourreau
 AGENT



RENAULT DACIA
 LMJ AUTOMOBILES
 0247581120
 lmj.automobiles37@gmail.com
 11 RUE JARRY
 37220 RICHELIEU

MAISON FUNÉRAIRE RANCHÉ

POMPES FUNEBRES FUNÉRAIRIUM 7j/7 - 24h/24

TRANSPORT DE CORPS
MISE EN BIÈRE À DOMICILE / FUNÉRAIRIUM
ORGANISATION DES OBSÈQUES
CONTRATS OBSÈQUES

07 72 24 37 63

34, av. Aristide-Gigot 30, rue Fbg St-Lazare 46, rte de Loudun
 86120 LES TROIS-MOUTIERS 86200 LOUDUN 37120 RICHELIEU

AD

Anthony Durand
 Maître d'œuvre & Chargé d'Affaires

Estimation
 Conception
 Extension
 Rénovation
 Suivi de travaux

9 Le Collier 37 500 Marçay
 ad@anthonydurand.com
 06 76 02 21 32

www.anthonydurand.com

LIAIGRE
 USINAGE DE PRÉCISION

Garry LIAIGRE
 Ce-gérant

www.arbaletelbg.com

1 rue de la légèrie -ZI de Richelieu 37120 Champigny-sur-Veude
 Tel. 02 47 58 17 82 . Fax; 02 47 58 17 88 e-mail : atelier@liaigre37.fr

LES PRODUITS DE JULIE

Productrice, Huile, Vinaigres, Farines et D'autres Délicieux Produits

Envie de Découvrir mes Produits, Appelez Moi

Julie Maréchaux
 La Viellerie
 37120 Chaveignes
 06.19.82.96.43
marchaux37@orange.fr

De la Productrice au consommateur



Découvrez mes Produits, sur mon site
<https://lesproduitsdejulie.fr>




Tony Avril
Menuiserie - Agencement
Isolation

Menuiseries Bois - Alu - PVC
Portail - Porte de garage - Store
Escalier - Cuisine - Parquet
Plâtrerie sèche - Isolation - Aménagement de comble

7, rue du Gouffre - 37500 RIVIERE
Tél. 06 67 18 70 34 menuiserie.avril@outlook.fr

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TOURAINE VAL DE VIENNE



LE TRANSFERT DE COMPÉTENCES

A partir de décembre 2025, les gestions de l'eau et de l'assainissement seront vraisemblablement réalisées par la CCTVV. Cette gestion serait en régie, c'est-à-dire effectuée par un service interne à la CCTVV et non confiée à une société extérieure. Les garanties d'un service équivalent à celui d'aujourd'hui nous ont été données.

LE PLUI (PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL)

La nouvelle version du PLUi est opposable depuis le 18/03/2025.

Cette nouvelle version intègre les 3 procédures approuvées en conseil communautaire du 24 février (révision allégée n°1, révision allégée n°2 et modification n°1).

Vous pouvez retrouver le PLUi actualisé sur le [Géoportail de l'Urbanisme](#) ou sur le [site internet de la CCTVV](#).

Sur le site internet de la CCTVV, privilégiez le téléchargement de l'archive complète, qui est totalement à jour. Le reste de la page est en cours d'actualisation d'où le fait que certains documents n'apparaissent pas encore.

Considérant les coûts trop élevés que cela représenterait, surtout si le document est amené à évoluer de manière régulière, le PLUi actualisé ne vous sera pas renvoyé au format papier.

LE PARC NATUREL RÉGIONAL

NOTRE COMMUNE FAIT PARTIE DU PARC NATIONAL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINE DEPUIS SA CRÉATION EN 1996.

Quelques rappels :

Qu'est-ce qu'un Parc Naturel Régional

- Les PNR sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités.
- C'est un territoire à dominante rurale avec des paysages, milieux naturels et patrimoine culturel de grande qualité mais dont l'équilibre est fragile.
- La raison d'être du parc est la protection et la valorisation du patrimoine naturel et culturel en concertation avec les partenaires concernés (communes, intercommunalités, départements et régions).

MIEUX CHEZ MOI EN TOURAINE VAL DE VIENNE : LE POINT INFO HABITAT

Qu'est le point info habitat ?

-Le Point Info Habitat est un espace d'accueil et un lieu central d'information et de conseil sur tous les sujets liés à l'habitat et au logement en Touraine Val de Vienne.

-Le Point Info Habitat est un service public neutre et gratuit qui vous accompagne et vous oriente vers les bons interlocuteurs.

-Le Point Info Habitat centralise plusieurs partenaires : ADIL France Renov Touraine, l'ANAH et le SOLIHA.

Pourquoi contacter le point info ?

- Pour réduire sa consommation énergétique
- Pour faciliter le maintien à domicile des personnes âgées et /ou handicapées
- Pour réhabiliter les logements vétustes ou très dégradés

Pour prendre contact :

Par téléphone : 07 55 59 31 65

Par mail : pointinfohabitat@cc-tvv.fr

En vous rendant sur place à l'une des permanences (l'Île Bouchard, Richelieu et Sainte Maure de Touraine).

LE PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU- TOURAINE

•Il a été créé en 1996 autour d'un projet fort de préservation des patrimoines et de valorisation des ressources locales.

•C'est un parc marqué par l'empreinte de la Loire, sur les paysages, coteaux, forêts, la vigne, les châteaux.

Il comporte :

- 2 départements concernés : Indre et Loire et Maine et Loire,
 - 2 régions : Centre-Val de Loire et Pays de la Loire,
 - 133 communes et 214 968 habitants,
 - Indre et Loire : 80 communes et 76 622 habitants,
 - Maine et Loire : 53 communes et 138 446 habitants,
 - 2 villes portes : Tours-métropole et Angers-métropole,
- La Maison du Parc est à Montsoreau.

Actions menées par le PNR

Le PNR accompagne les communes et collectivités dans les projets liés à l'amélioration de l'environnement :

- Le PNR organise de très nombreuses expositions et ateliers dans la maison du Parc, dont vous pouvez retrouver le programme sur le site du parc National Anjou-Touraine
- Le PNR décerne des labels environnementaux (Kdi fermier, les abeilles de Papayes...)
- Le PNR accompagne les projets de renaturation des places ou des écoles ...

Le PNR a élaboré sa nouvelle Charte pour les quinze prochaines années.

Pour être adoptée définitivement, cette charte doit être validée par toutes les communes et les EPCI présents sur le territoire du PNR.

Le conseil municipal de Champigny a validé la nouvelle charte lors de sa réunion du 30/01/25.

La nouvelle charte s'engage à relever trois défis :

- Renforcer la qualité des paysages et la biodiversité.
- S'engager dans la sobriété et la résilience.
- Renforcer les coopérations.

Au moyen de quatorze mesures prioritaires :

- Coproduire les connaissances pour s'adapter à un territoire en évolution.
- Améliorer l'interconnaissance et les coopérations territoriales.
- Préserver et valoriser les milieux remarquables.
- Préserver et valoriser les espèces remarquables.
- Conserver et renforcer les continuités écologiques.
- Atteindre un haut niveau de biodiversité sur le territoire.
- Agir pour des paysages vivants et de qualité.
- Se réapproprier l'eau comme un bien commun.
- Promouvoir des acteurs motivés et sensibles aux valeurs du Parc.
- S'engager pour un urbanisme écologique et sans étalement.
- Favoriser l'écoconception des aménagements.
- Soutenir une agriculture de proximité et respectueuse du vivant.
- Accélérer la transition énergétique vers la sobriété.
- Accompagner la mutation des infrastructures énergétique vers le renouvelable

LE SIEIL

L'énergie à votre service

Les activités du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) sont en constante évolution afin de servir et accompagner au mieux les collectivités d'Indre-et-Loire dans la gestion de leurs réseaux d'électricité, de gaz et d'éclairage public. Le SIEIL exerce en parallèle la mission de contrôle de concession pour le compte des communes.

Actuellement, le SIEIL compte 15 800 km de réseaux électriques, 54 000 points lumineux et 24 300 points de livraison de gaz desservant 70 000 logements en Indre-et-Loire (excepté Tours). Le SIEIL permet également aux communes de gérer leur territoire via un outil cartographique commun (www.sieil37.fr).

Le SIEIL accompagne les collectivités dans leur transition énergétique via la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE. Son but est de développer les énergies renouvelables dans la Région, à travers des projets de méthanisation, de photovoltaïque, d'éolien et d'hydroélectricité, portés par les syndicats d'énergies de ces territoires (www.enervl.fr).

Il propose également un groupement d'achat d'énergies qui regroupe déjà 574 membres publics sur les départements de l'Indre, de l'Indre-et-Loire et de l'Eure-et-Loir pour acheter mieux et à prix maîtrisés. Pour compléter cette démarche, un comparateur d'offres d'énergies est disponible sur le site du médiateur d'énergie (www.energie-mediateur.fr).

Le SIEIL a achevé le déploiement des bornes de recharges pour véhicules électriques et hybrides. Avec 600 points de charge, l'ensemble du département est désormais couvert. Les usagers peuvent utiliser les bornes avec ou sans abonnement. Désormais cette activité est regroupée au sein de Modulo (MObilité DUrable LOcale), une société publique locale créée en partenariat avec le Syndicat d'énergie du Loir et Cher et de la Marne (www.modulo-energies.fr).

Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire

12-14, rue Blaise Pascal

BP 51314 Tours cedex 1

Téléphone : 02 47 31 68 68

Courriel : sieil@sieil37.fr

Site internet : www.sieil37.fr

Suivez-nous sur LinkedIn

LE SYNDICAT DE RIVIÈRES VAL DE VIENNE

A QUOI SERVENT LES ZONES HUMIDES ?

Après la sécheresse de 2022, nous avons connu en 2024 une année très humide. Oui, c'est ça le changement climatique : une accentuation des phénomènes extrêmes. Cela complexifie à la fois l'utilisation de la ressource en eau aux moments où on en a le plus besoin pour boire, arroser les cultures, abreuver les animaux, rafraîchir la population... A l'inverse, les milieux et habitants doivent s'adapter aux importantes précipitations, en évitant les dégâts causés par la force du ruissellement de l'eau qui emporte tout sur son passage.

Au fur et à mesure de son évolution, l'humanité n'a eu de cesse d'exploiter son territoire pour se nourrir, se loger, se déplacer, se chauffer... les petites rivières de campagnes prenaient autrefois plus de place dans le paysage : leurs marais, tourbes et méandres s'étendaient largement dans le lit majeur des vallées.

Depuis plusieurs siècles, les marais ont laissé place aux ruisseaux ou canaux, à l'image du Mâble à Richelieu, dont le Cardinal a drainé le marais pour y construire sa cité. Plus tard, au XXème siècle, le remembrement agricole permit d'optimiser les surfaces et rénover les chemins d'accès, mais il a aussi supprimé nombre de méandres et bras annexes sur son passage.

Autrefois, les boires, bièvres, bras morts, tourbières, marais, prairies inondables, mares et autres annexes se remplissaient temporairement. L'eau en transit rejoignait ensuite lentement les nappes en profondeur, par infiltration.

Démultipliées sur un territoire, dans la vallée comme sur les plateaux, ces zones constituaient à la fois des zones de vie pour de nombreuses espèces, mais aussi des tampons face aux phénomènes climatiques extrêmes. Comme des éponges, ces zones humides constituent un véritable rempart aux inondations : l'eau est accueillie, infiltrée, stockée sur le territoire.

En période de fortes précipitations, ces parcelles accueillent l'eau au lieu de la précipiter vers les cours d'eau puis vers l'océan.

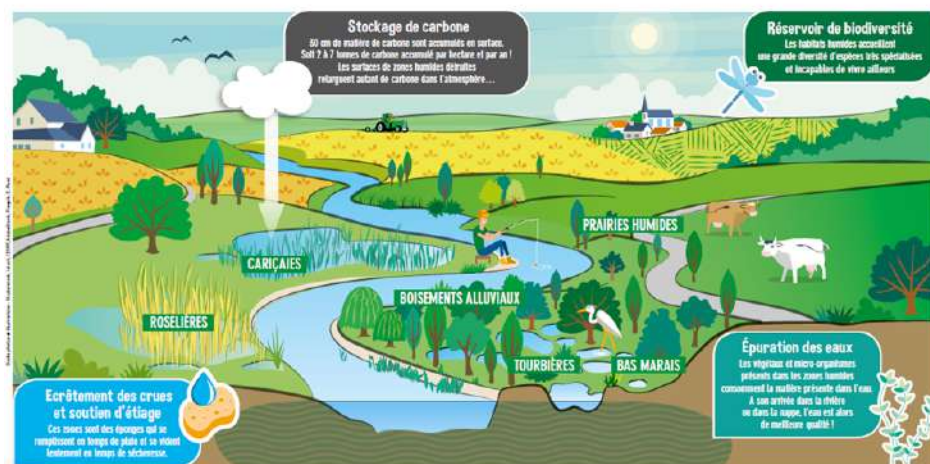
Elles représentent aussi un excellent moyen de stocker l'eau sur le territoire. En période de sécheresse, l'eau réservée est disponible pour hydrater terres et ruisseaux.

Ci-contre, le visuel du panneau installé près du Mâble, dans la prairie située en amont du plan d'eau communal :



Les zones humides, ça sert à quoi ?

Les zones humides se caractérisent par une saturation plus ou moins prolongée des sols en eau. Souvent mal-aimées, elles ont longtemps été considérées comme des zones « malsaines » et ont, pour la plupart, fait l'objet de drainage ou d'assainissement hydraulique en vue de leur urbanisation ou de l'exploitation agricole des terrains. Pourtant, elles assurent des fonctions indispensables pour l'Homme.



LES REGROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX

Champigny-sur-Veude se situe à la confluence de plusieurs rivières : Veude, Mâble, Jâble, Vivaron. Lorsque les niveaux d'eau sont importants dans les nappes d'accompagnement de ces ruisseaux, des zones humides apparaissent, comme des « excès d'eau » dans les parcelles. Laisser place à ces zones peu productives, c'est assurer une résilience de la commune face aux sécheresses et fortes pluies.

Le bourg a connu plusieurs inondations, en raison d'une grande quantité d'eau arrivant rapidement dans le bourg, via les rivières. Pour réduire la violence des inondations dans les zones urbanisées, il est important de freiner l'eau en amont, avant qu'elle n'arrive dans le bourg. Lorsque le territoire le permet, limiter le drainage des terres et permettre le débordement des rivières dans les champs et forêts permet de ralentir le flux dans les rivières, ce qui dissipe l'onde de crue.



Zone humide reconstituée par le castor à Châtre

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT (CPIE)

Pour ces prochaines années (2025-2027), le CPIE accompagne des projets de plantations, du montage dossier à la prise en charge des plants et fournitures et un suivi/entretien, sur des secteurs en zones agricoles ou naturelles et sur des zones à forte discontinuité écologique ou de pollutions diffuses sur l'ensemble des territoires de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (CCTVV) et Touraine Ouest Val de Loire (CCTOVAL) - sous certaines conditions d'éligibilité. Le règlement de l'opération est disponible sur notre site internet.

Contactez Fanny Pédurthe – transitions@cpievaldeloire.org ou au 02 47 95 93 15

HAIES' DONS L'EAU

Programme de plantation Haies et arbres isolés 2025

Inscriptions auprès du CPIE Touraine - Val de Loire jusqu'au 30/05/2025
transitions@cpievaldeloire.org
02 47 95 93 15

A destination de projets en zones agricoles ou naturelles pour plus d'informations, le règlement est téléchargeable sur notre site : www.cpievaldeloire.org

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Touraine-Val de Loire
9, rue Gutenberg 37420 AVOINE
TOURAIN - VAL DE LOIRE

je plante, tu plantes, nous plantons...

Le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives Pour l'Environnement) accompagne des projets de plantation de haies et d'arbres isolés dans le cadre d'une politique de préservation de la biodiversité et de gestion de l'eau sur le territoire.

Améliorer la fonctionnalité des trames vertes
Favoriser la biodiversité
Reconstituer des puits de carbone
préserver la qualité de nos paysages ruraux

Comment ?

Le CPIE vous aidera à définir votre projet : localisation et linéaire, choix des essences...
Les arbres, paillage et fournitures sont entièrement pris en charge.
La préparation du sol, la plantation et l'entretien sont à la charge du planteur.

Pour qui ?

Communes, particuliers et agriculteurs sur le territoire des Communautés de communes Touraine Val de Vienne ou Touraine Ouest Val de Loire :

- sur parcelles en zones agricoles ou naturelles, visibles depuis l'espace public
- hors jardins d'agrément et zones urbaines,
- non soumis à des actions de compensation.

Règlement téléchargeable sur le site : www.cpievaldeloire.org

Inscriptions et renseignements auprès du CPIE Touraine - Val de Loire
02 47 95 93 15
transitions@cpievaldeloire.org

Clôture des inscriptions : 05/2025

HAIES' DONS L'EAU

Programme de plantation Haies et arbres isolés 2025

INSCRIPTIONS AUPRES DU CPIE TOURAIN - VAL DE LOIRE
JUSQU'AU 30/05/2025

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Touraine-Val de Loire
9, rue Gutenberg 37420 AVOINE
TOURAIN - VAL DE LOIRE

Préambule

Certains s'étonnent que nous ne parlions dans cette Gazette Campinoise que de certaines associations et pas des autres. En effet, ne sont mentionnées dans ce document que les associations qui ont eu ou vont avoir prochainement des événements ou manifestations particuliers.

En revanche, la P'tite gazette, numéro spécial "associations" donne à toutes les associations l'occasion de présenter leurs objectifs, activités et conditions d'adhésion.

L'ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

Changement de Président

Yves Métails a quitté la présidence de l'association des Anciens Combattants après 20 ans au service de cette association à la suite d'une carrière militaire qu'il avait fini en tant qu'adjudant dans les transmissions. Un grand merci à lui pour son dévouement et sa disponibilité.

Il est remplacé par Guy Hospital, 77 ans dont 7 années comme enfant de troupe, 36 ans dans le train et 7 ans de réserve active dans la gendarmerie en Corse. Il a également été président des médaillés militaires de Corse.



De gauche à droite : Guy HOSPITAL et Yves MÉTAILS

LES HAPPY-CULTEURS DE LA VEUDE



Les happy-culteurs ont remporté le budget participatif du département pour le financement d'une passerelle sur le Mâble qui permet de relier la gare et la maison de l'abeille au plan d'eau et au centre bourg. La passerelle de 10mx1,5 m sera prochainement posée, les fondations sont déjà en place*.

L'association nous prépare également « **L'abeille en fête** » pour le dimanche 22 juin, fête qui promet d'être animée et riche en découvertes (toutes gratuites) :

- 4 conférences, la production des reines, l'abeille noire, l'apithérapie et l'adaptation de l'abeille au changement climatique ;
- 22 animations et expos, associations liées à l'abeille et l'environnement, horticulteurs, apiculteurs et matériels d'apiculture, visite du sentier de l'éveil, lecture sur l'abeille à la bibliothèque...

Début des animations à 10h.

Restauration et buvette sur le site.

**Info de dernière minute : la passerelle est en place !*

LE FRELON ASIATIQUE, ENNEMI N° 1 DES ABEILLES

Le frelon asiatique : un redoutable prédateur pour les abeilles

Depuis son arrivée accidentelle en France en 2004, le frelon asiatique (*Vespa velutina*) s'est rapidement répandu dans une grande partie de l'Europe occidentale. Originaire d'Asie du Sud-Est, ce prédateur représente aujourd'hui une menace majeure pour les abeilles domestiques, déjà fragilisées par d'autres facteurs environnementaux.

Un chasseur efficace et redoutable

Le frelon asiatique est un insecte opportuniste et un prédateur particulièrement agressif envers les abeilles. Il se poste en vol stationnaire à l'entrée des ruches, prêt à capturer les butineuses qui rentrent alourdies de pollen et de nectar. Une fois attrapées, les abeilles sont décapitées ; seules les parties riches en protéines, notamment le thorax, sont emportées pour nourrir les larves du nid.

Une colonie de frelons peut consommer jusqu'à 500 abeilles par jour, ce qui affaiblit considérablement les ruches, perturbe la production de miel et peut mener à la mort de la colonie en automne, lorsque les abeilles sont déjà plus vulnérables. Le frelon asiatique s'attaque également à d'autres insectes pollinisateurs, perturbant l'équilibre des écosystèmes. Sa prolifération rapide est facilitée par l'absence de prédateurs naturels en Europe, ce qui rend son contrôle difficile.

Un danger pour les hommes également

Le frelon asiatique représente également un risque réel pour la santé humaine, en particulier lors de la découverte ou de la destruction de ses nids.

Contrairement aux abeilles ou aux guêpes qui piquent souvent en réaction à un danger direct, le frelon asiatique peut se montrer extrêmement agressif lorsqu'il sent son nid menacé.



Il attaque alors en groupe, et ses piqûres sont douloureuses, profondes, et potentiellement dangereuses. Chez certaines personnes, une piqûre peut provoquer une réaction allergique grave, appelée choc anaphylactique, qui nécessite une prise en charge médicale d'urgence. Dans des cas rares mais documentés, notamment après des piqûres multiples, ces attaques peuvent être mortelles. Les enfants, les personnes âgées et les individus sensibles aux piqûres d'insectes sont particulièrement vulnérables.

La reproduction des frelons asiatiques

La reproduction des frelons asiatiques suit un cycle annuel bien défini. Au printemps, une reine fondatrice, après avoir hiverné, cherche un endroit abrité pour construire un petit nid primaire. Elle y pond des œufs qui donneront naissance à des ouvrières. Ces ouvrières s'occupent ensuite du nid et de l'agrandissement de la colonie. À la fin de l'été, suite au changement de nourriture donnée par les ouvrières les œufs deviennent sexués (femelles et mâles). Ces œufs donneront naissance à des reines fécondées et des mâles. À l'automne, après l'accouplement, plusieurs dizaines, voire une centaine de reines fondatrices quittent le nid pour s'envoler à la recherche d'un endroit où elles pourront hiberner pendant l'hiver. Chaque reine fondatrice est capable de fonder un nouveau nid au printemps suivant, recommençant ainsi le cycle.



**Frelon asiatique
(taille réelle 3 cm)**



**Frelon commun
(jusqu'à 4 cm)**

Reconnaître un nid de frelons asiatiques

Le frelon asiatique construit deux types de nids au cours de l'année :

Le nid primaire est de petite taille, souvent de la taille d'une orange ou d'un ballon, construit par une fondatrice seule, au printemps. Il se trouve généralement dans un endroit abrité : cabane de jardin, avancée de toit, abri de terrasse, garage... Ce nid est discret mais actif, et peut rapidement passer inaperçu.



Nid primaire

Le nid secondaire, beaucoup plus grand, est construit dès l'été lorsque la colonie s'agrandit. Il peut mesurer jusqu'à 80 cm de diamètre, a une forme généralement sphérique, et est composé d'une enveloppe en fibres mâchées, de couleur gris-brun. Ces nids sont souvent situés en hauteur, dans des arbres, haies, sous les toitures, ou dans des bâtiments (hangars, greniers...). On peut repérer leur présence à l'aller-retour rapide des frelons autour de l'entrée.

Que faire si vous découvrez un nid ?

Ne vous approchez pas.

Les frelons asiatiques défendent leur nid dans un rayon de 5 à 10 mètres. Un simple mouvement ou une vibration peut suffire à déclencher une attaque.



Nid secondaire

N'essayez jamais de le détruire

vous-même. L'usage de sprays insecticides, d'eau, ou de feu est à la fois dangereux et inefficace. Ces tentatives peuvent entraîner des réactions violentes du groupe de frelons.

Signalez le nid immédiatement.

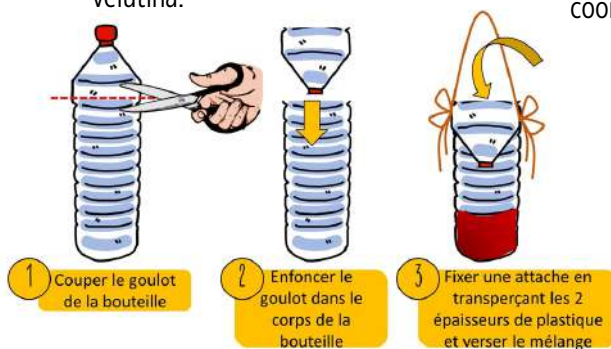
Contactez votre mairie ou les apiculteurs présents sur votre commune, ils sauront vous conseiller utilement. Dans certaines régions, des dispositifs de signalement en ligne existent. Lorsque le nid est situé dans un domaine privé, le coût de la destruction est à la charge du propriétaire.

Éloignez les enfants et les animaux.

En attendant l'intervention, balisez la zone pour éviter tout risque d'approche accidentelle.

Quelles solutions pour lutter contre le frelon à mon niveau ?

Face à la menace croissante que représente le frelon asiatique pour les abeilles et la filière apicole, la France a récemment franchi un cap décisif. La loi du 14 mars 2025, adoptée à l'unanimité par le Parlement, instaure un plan national de lutte contre *Vespa velutina*.



En attendant les retombées pratiques de cette nouvelle loi, ne perdons pas de temps, plusieurs méthodes sont actuellement utilisées pour limiter les populations de frelons asiatiques à notre niveau comme l'utilisation de pièges sélectifs :

Fabriquer un piège sélectif contre le frelon asiatique

Le piégeage au printemps (de mars à mai) est utile pour capturer les fondatrices de frelons asiatiques, avant qu'elles ne construisent leur nid. Voici comment réaliser un piège sélectif, qui limite les captures d'insectes non ciblés comme les abeilles ou les papillons (photo), avec un mélange de bière brune et de sirop de cassis ou de grenadine (2/3 – 1/3). Placez le piège à 1 à 2 mètres du sol, près d'un arbre ou d'une ruche, dans un endroit calme.

Vérifiez le piège tous les 2 à 3 jours. Ce type de piège ne permet pas d'éradiquer le frelon asiatique, mais il peut réduire la pression locale et contribuer à la protection des abeilles. Il est important de signaler à la mairie, toute suspicion de présence de frelon asiatique sur la commune afin de pouvoir avoir une action rapide, coordonnée et efficace.

CHAMPIGNY, D'HIER À DEMAIN

Après la présentation de la pièce Le Pacte en mars, l'association nous promet encore quelques spectacles, dont le 4 mai à 17h, à la Bonne Dame, la Troupe du Chant de Circé, vous proposera « Ne devient pas fou qui veut », la dernière création très originale de leur metteur en scène, Nicolas Breton (7€ pour les adhérents ; 10€ pour les non adhérents) et le 29 juin, la troupe du théâtre de la Manse présentera « Molière en deux clics » en plein air sur le parvis de l'église.

Dans les événements passés, l'un a retenu l'attention de nombreux campinois, c'était la conférence



d'Anny Puyjalon-Challas pour présenter son dernier livre « Les Trente Glorieuses Campinoises, 1945-1975 ». A l'aide d'anciennes photos, de documents, elle a retracé la vie de notre commune pendant les années après-guerre et parlé des personnes et des événements qui ont marqué cette période, guerre d'Algérie, maires, instituteurs, curés, les musiques, le foot...

Tout cela a ravi ceux qui avait vécu ces périodes et a donné l'occasion à des anciens campinois.es, revenu.es pour l'occasion de se retrouver souvent après de nombreuses années. Le spectacle était aussi dans la salle !

AGIR POUR L'EMPLOI

L'association « Agir pour l'Emploi dans le Richelais » fête cette année ses 30 ans d'existence. Le 5 juin, les responsables de l'association, membres du conseil d'administration actuels et anciens et surtout personnes accompagnées pourront témoigner le 5 juin à la salle des Fêtes de Richelieu de ces années passées, de l'évolution et du dynamisme de la structure.

L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELÈVES (A.P.E.)

L'A.P.E. nous concocte un printemps riche en événements comme chaque année :

- Randonnée (5 et 10kms) et chasse aux œufs dans les jardins du presbytère pour les petits, le 27 avril,
- Concours de boules au stade, le 24 mai après-midi (sur invitation),
- La fête des écoles, le 21 juin au stade avec les enseignants,
- Et bien sûr, la buvette du piquenique citoyen, le 14 juillet.



Les enfants (et les parents) écoutent les consignes pour la chasse aux œufs.

LES P'TITES NOTES

Exceptionnellement, le concert annuel ne se fera pas à Champigny cette année (en raison des travaux prévus), mais il aura bien lieu.

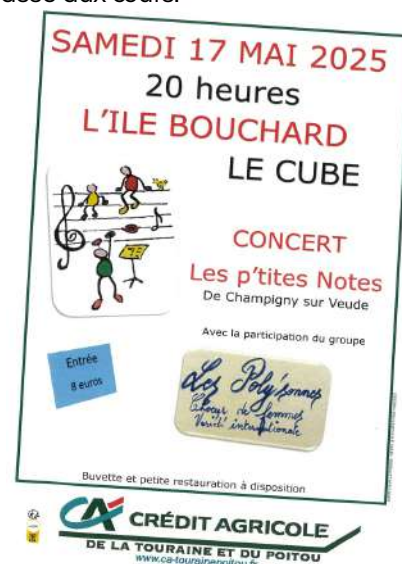
Nous vous attendons nombreux, le samedi 17 mai 2025 à 20h, au Cube de l'Ile Bouchard.

Les P'tites Notes recevront le chœur de femmes « Les Poly'sonnes ».

Entrée : 8€

Buvette et petite restauration sur place.

D'autres concerts sont en préparation mais restent à confirmer.



UN « TRÈS ANCIEN » CAMPINOIS, BIENTÔT À L'HONNEUR.

A la Révolution, le dernier propriétaire du château de Champigny, Louis-Antoine de Richelieu ayant émigré, la « Terre de Champigny » a été considérée comme abandonnée et est donc devenue bien national et vendue en 1791 à François Roch de Quinson, né en 1745 à Lyon dans une riche famille et ayant des fonctions dans l'administration financière (Trésorier du clergé de France). Il achète la Chapelle en 1794.

Il meurt à Champigny le 25 décembre 1825 et y est enterré. Sa tombe au cimetière est remarquable. Sans descendant, c'est Victor Costa de Beauregard, un neveu par alliance qui hérite de Champigny qui, à sa mort passe à son fils Pantaléon. La famille Costa de Beauregard est une famille importante de Chambéry et des Etats de Savoie. Pantaléon, homme de confiance de Charles-Albert, duc de Savoie, roi de Sardaigne deviendra 1^{er} président du Conseil général de Savoie, après le rattachement de la Savoie à la France en 1860.

Malgré la distance, pendant cette période Champigny n'est pas oublié. Des travaux importants de restauration du Château sont réalisés ainsi que la création d'un moulin, des constructions dans le bourg et la remise en état de l'étang d'Assay. Pantaléon fera don du champ de foire à la commune pour 1 franc symbolique.

A sa mort Pantaléon, laisse 8 enfants, 4 sont majeurs et 4 sont mineurs. Un des huit enfants, Camille, propriétaire avec ses frères et sœurs de Champigny, deviendra prêtre. Promis à un avenir brillant après des études de théologie à Rome,



Tombe de François Roch de Quinson

UN PEU D'HISTOIRE

il refusera les honneurs, pour se consacrer à une œuvre qu'il a créée, l'orphelinat du Bocage qui était destiné à l'accueil et à l'éducation d'enfants dont les parents étaient victimes du choléra. Cet orphelinat deviendra un centre de formation horticole. Il existe toujours et est géré par les Apprentis d'Auteuil.

Par la suite, pour régler les problèmes de succession, la « terre de Champigny » est vendue et achetée par la comtesse de la Roche Aymon en 1866.

Le pape François avait décidé avant son décès que Camille Costa de Beauregard serait béatifié ce 17 mai 2025.

LA PATAUDIERE ET SON ZOO



Le parc de la Pataudière avec soigneurs et chèvres angora.

Le château de la Pataudière a été construit au XVI^e siècle par le secrétaire particulier de Louis III, duc de Bourbon-Montpensier. Il fut alors un fief dépendant de la châtellenie de Champigny-sur-Veude.

A la fin du XIX^e siècle, Monsieur Georges-Félix Pays Mellier (1839-1923), un zoologue réputé, en était devenu le propriétaire.

C'est lui qui, en 1867, créa un grand parc animalier, sur les terres de son château,

Le parc de la Pataudière avec soigneurs et chèvres angora. Le cadre était idéal pour cette réalisation avec un espace de 250 hectares, entouré de hauts murs, constitué de futaies, bois et prairies, un sol sablonneux perméable et sain et un climat relativement doux.

Une description de ce parc faite en juin 1910 dans le magazine « La vie à la campagne » nous raconte avec précision ce qu'était ce zoo.

Les animaux sont acquis par M. Pays Mellier soit dans les ports français comme Bordeaux ou Marseille, soit par l'intermédiaire de grands importateurs étrangers basés à Londres, Anvers ou Hambourg.

UN PEU D'HISTOIRE

Les premiers animaux sont d'abord les oiseaux installés dans des volières abritées, fermées et même chauffées pour les oiseaux exotiques.

Puis, des cabanes rustiques et des enclos grillagés sont construits pour abriter des mammifères.

M. Pays Mellier les observe, étudie leurs habitudes et améliore progressivement leur milieu. Ainsi, les animaux sensibles au froid ont des cabanes fermées, protégées du vent par des charmilles. Ceux qui ne craignent pas l'hiver vivent dans des cabanes ouvertes exposées au nord.



La volière des oiseaux exotiques protégée par des plantes grimpantes, paillassonnée et vitrée l'hiver.

Et les plus fragiles sont rentrés l'hiver dans des cabanes chauffées. En 1910, le zoo a 43 ans. On y trouve de nombreuses espèces d'animaux parfois rares, et même différentes variétés d'une même race, venant de tous les continents par exemple, des émeus et des kangourous d'Australie, des mouflons d'Afrique, des zèbres du

Zambèze, des antilopes du Sénégal, des lamas du Pérou, des cerfs d'Inde ou de Chine, de nombreux oiseaux exotiques, des faisans du Japon, la colombe des neiges d'Himalaya, etc. M. Pays Mellier a su s'entourer de plusieurs soigneurs pour l'aider à gérer ces nombreuses espèces. Ces hommes s'occupent quotidiennement des animaux qui leur deviennent familiers.

Ainsi, l'un d'entre eux, originaire de Champigny, Joseph Laugeron, a élevé un pécarî nommé Kiki qui le suit partout. Ce parc animalier était à l'époque le plus remarquable zoo d'amateur de France qui devint un exemple d'organisation simple, parfaitement approprié aux besoins des animaux qui y naissaient et s'y reproduisaient.

Malheureusement, la Grande Guerre en sonnera le glas.

Il est prévu une conférence sur ce sujet au cours de l'année par Béatrice Guyon de Montlivault, propriétaire actuelle du château de la Pataudière.

Le soigneur Laugeron avec Kiki le pécarî et Bamboche, le singe.



Dans leur enclos, les cabiais d'Amérique du Sud plus gros rongeurs du monde.

Dans les gazettes campinoises précédentes, Anny Puyjalon - Challas vous a présenté les noms des rues du bourg, des hameaux et des lieux-dits. Cette fois-ci elle vous présente les noms du village qui trouvent leur origine au moyen âge.

LA STRUCTURE FÉODALE À TRAVERS LES TOPONYMES DU TERRITOIRE.

A la période médiévale, la richesse et la puissance est basée sur la terre, source de revenus. Seigneurs, gens d'Église concèdent des « fiefs » à des tenanciers. Ils font exploiter leurs terres par les paysans qui leur paient des redevances en nature et argent. Ils font construire des bâtiments somptueux pour affirmer leur puissance, châteaux ou maisons imposantes comme à Champigny, Monteneau ou Montplaisir.

Des liens économiques se créent entre les hommes et peu à peu évoluent. Les différents seigneurs se lient par des cérémonies d'hommage qui leur imposent des obligations, celui d'aider le plus fort, le suzerain, de protéger le plus faible, le vassal. Une toile d'araignée sociale se tisse entre les hommes liés entre eux par la terre et les serments féodaux. Chacun a des obligations pour l'autre et reçoit de l'autre en échange, la terre à cultiver contre des redevances, l'aide militaire ou financière contre la protection.

C'est ce système féodal qui régit la société au Moyen-Age et que l'on peut retrouver dans l'étude de l'histoire des toponymes campinois. Ainsi l'on découvre que plusieurs lieux-dits campinois sont des fiefs qui dépendent de deux entités puissantes, la châtellenie campinoise et la collégiale St Louis : Montplaisir, Cache-Mouche, la Pataudière, Munet, la Forge ou de châtellenies et abbayes proches : La Bodinière, et le Bois de Nais fiefs de la châtellenie de l'Ile Bouchard, la Hubertière relevant de l'abbaye de Noyers, la Valinière fief de Chezelles,

la Barangerie de Cormery, Monteneau relevant de la cure de Lémeré ou Niebled, un ancien fief qui avait droit de colombage attesté par la tour-porche de la ferme actuelle, surmontée d'un pigeonnier. La période médiévale est aussi l'époque où la vie religieuse s'organise après les grandes périodes d'évangélisation commencées au IV^e siècle avec Saint Martin. Le développement du christianisme s'accompagne de la construction d'églises, d'abbayes et de monastères qui essaient sur le territoire. Les maisons-mère le quadrillent pour porter la bonne parole dans des abbayes-filles ou des prieurés.

L'Église, classe riche et puissante, est attachée au temporel, mais aussi au spirituel. Les croyances et les pratiques religieuses marquent alors profondément la vie quotidienne de toutes les classes sociales et le poids de la religion dans la société féodale est fort important.

A Champigny, outre les lieux cités plus haut, dépendant des abbayes de Noyers, de Cormery ou de Chezelles, une communauté de religieuses est installée aux Viviers venant de la Chapelle Vivier près de Chauvigny dépendant de l'abbaye bénédictine de Ste Croix de Poitiers.

Les Fontenelles dépendent de l'abbaye bénédictine des Fontenelles en Vendée, Beaulieu du prieuré de Beaulieu les Loches fondé en 1009 par Foulques Nerra par des bénédictins. Beauregard dépend de St Martin de Tours,

Beauregard



Battreau de l'abbaye royale des Réaux près de Montmorillon dans la Vienne, le Rivalier de l'abbaye de "Vallières", fondée par St Sulpice, évêque de Bourges. A la Grand Maison, c'est l'ordre des Templiers qui s'est installé. Les Puits désignent la demeure d'un prieur d'établissement responsable d'une petite communauté appartenant à une abbaye, qui a des droits féodaux. Le "Marais Frambert" proche du "Lac" sont deux zones aménagées par les moines bénédictins qui ont transformé cette région hostile en lacs et étangs poissonneux après avoir drainé la terre pour en faire une réserve de nourriture dans un environnement plus riche et accessible.



La Bouzilière

La Garenne ou la Garennerie est le signe d'une installation religieuse ancienne dont les moines appelés cénobites prélevaient leur nourriture dans les terriers des lapins de garenne.

La Bouzillère : (le « bout », et « cillère ou cellière ») est un couvent dont l'intendant, le sellier habite au bout du domaine.

Enfin plusieurs toponymes nous renseignent sur les activités des hommes et leur terroir. Il y a des zones boisées, qui s'appellent bois s'ils servent à la construction des charpentes des églises et maisons, le bois des Ravognes, le bois de Nais ou le bois du Poteau. Les Varennes sont des territoires de chasse avec cerfs, sangliers, chevreuils, canards, grues, lapins, réservés aux grands seigneurs et interdits aux manants que l'on châtaït par la pendaïson s'ils braconnaient d'où le Poteau.

De nombreux moulins ponctuent le ruisseau de Jable, la Veude, le Mâble, à Cache-Mouche, Battreau, Chassenay, Châtre alimentés par les blés issus des terres céréalières campinoises. Le terme de moulin se retrouve dans Moulin brûlé, il marque une avancée technologique de moulins à cames et martelets capables de broyer des pierres pour

faite de la chaux. Proche, on trouve la Pelgoussière (de « pelle »), action de peler les peaux en mégisserie pour faire des parchemins ou des livres ainsi que la Forge indiquant une activité métallurgique car la zone se situe dans les grès cénomaniens riches en minerai de fer, deux activités artisanales proches du Moulin Brulé. Enfin il y a des gués sur les rivières qui marquent un passage comme à l'Argrie, au Québlé. Pour traverser, des droits doivent être acquittés, droit de péage pour passer, droit de tonlieu sur les marchandises pour se rendre au marché. Il y a un gué à Cacheton et c'est le meunier de Cache-mouche qui fait office de garde et perçoit les redevances. D'autres toponymes font penser à d'autres redevances, la Grange, lieu de la grange dîmière où l'on entrepose les redevances en nature perçues pour le seigneur ou l'Église, la Quèbrie (de « quin » quintaine), ou le droit d'organiser les jeux de quintaine, le droit de colombage lorsqu'un pigeonier se trouve sur la propriété comme à Niebled.



Niebled

Donc pendant le Haut Moyen Âge à Champigny, une société rurale qui vit de la terre, structurée par les liens féodaux de seigneurs à tenanciers, marquée par le poids de la religion avec un clergé puissant qui influe sur la société et la domine en tressant un maillage serré de communautés religieuses dans le village.

NATHALIE VOUS PROPOSE

Petits cakes au miel et noix de pécan

INGREDIENTS

- * 100 gr de noix de pécan
- * 100 gr de beurre
- * 2 œufs
- * 65 gr de sucre roux
- * 30 gr de miel liquide
- * 65 gr de farine
- * Une cuillère à café de levure chimique

PREPARATION

Pour 12 petits cakes. (Ici moules à muffins)

Préchauffer le four à 180°.

Séparer les blancs des jaunes. Faire fondre le beurre, ajouter le sucre et fouetter jusqu'à obtention d'un mélange mousseux. Ajouter petit à petit les jaunes d'œufs, la farine, la levure, le miel, et les noix de pécan préalablement concassées. Monter les blancs en neige et les ajouter délicatement à la préparation. Verser dans des petits moules, j'ajoute une caissette en papier (facultatif).

Mettre au four pour 20/25 mn.

Pour l'occasion, j'ai décoré avec un glaçage royal.

Mélanger 1 blanc d'œuf avec 250 gr de sucre glace, 1 cuillère à soupe de jus de citron, et 3/4 gouttes d'extrait de vanille. Suivant le décor souhaité, vous pouvez ajouter du colorant alimentaire.

Les vélos sont réalisés avec des rouleaux de réglisse.



Bon appétit !



MONIQUE VOUS PROPOSE ...

...des fanions pour le tour de france

"INGREDIENTS"

- * Carton souple
- * Brochettes en bois de 30 cm
- * Tissus ou feutrines de différentes couleurs
- * Fils de même couleur que les tissus
- * Aiguille

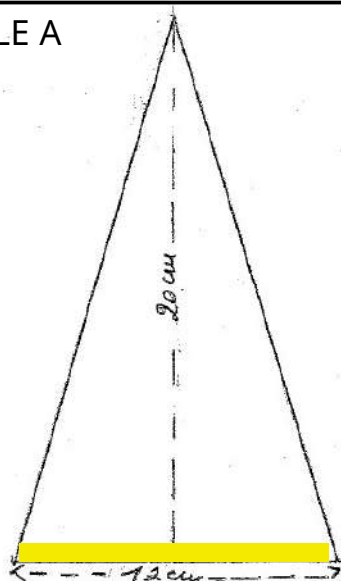
Découper les modèles A et B dans du carton souple aux dimensions indiquées.

Prendre des restes de tissus ou feutrine unis blanc, jaune, vert (couleurs du tour), les découper suivant les modèles A et B.

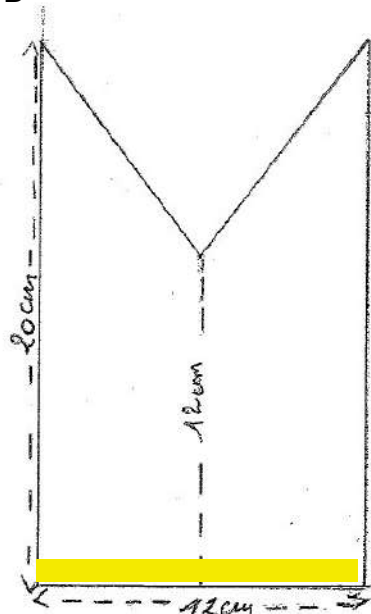
Ensuite, prendre un pic à brochette de 30cm, entourer celui avec la base du tissu ou feutrine (partie jaune sur le schéma) et coudre de quelques points avant pour fixer le tissu au pic.

Et voilà, vous pourrez encourager les coureurs à leur passage dans Champigny !

MODÈLE A



MODÈLE B



En harmonie avec mon chien



Comportementaliste canin
Gwénaëlle Houdmon



contact@enharmonieavecmonchien.fr



07.59.67.43.00



Votre courtier en assurances

Retrouvez-nous sur internet

www.tap-assurances.fr

Sur nos réseaux sociaux



Et aussi

02 47 93 68 68

accueil@tap-assurances.fr

11, Grande Rue 37120 Richelieu

61 rue du Mûrier 37540 St-Cyr-sur-Loire

RCS Tours 878 384 551 - APE 6622Z - ORIAS 19008173

**CHARPENTE
COUVERTURE
OSSATURE BOIS
ZINGUERIE
RAMONAGE**



**SARL
BERTHONEAU**

SAINT GERMAIN
SUR VIENNE

06 69 50 83 90

PLOMBERIE • CHAUFFAGE

Neuf & Rénovation

SOREAU Olivier



**Entretien • Dépannage
Ramonage**

Le Puy de Graçay - 37120 ASSAY
02 47 95 50 72 • 06 61 77 45 70

MENUISERIE GUERIN YOANN

Menuiserie intérieure et extérieure

BOIS - PVC - ALU - Parquet, cuisine, portail ...

Fabrication - Pose - Agencement

Les Bruères 37120 LÉMERÉ

guerinyoann37@free.fr

Tél. 06 60 84 71 49

**PLOMBERIE
CHAUFFAGE SANITAIRE**



**INSTALLATION
ET DÉPANNAGE**

**Hervé
ROBIN**

POMPE À CHALEUR - ADOUCISSEUR D'EAU - RAMONAGE

02 47 58 36 24 - 06 19 11 53 48

hrobin@nordnet.fr

LE BOIS BARRAULT - 37120 BRASLOU

VOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS !

Mai

8 **Commémoration de la fin de la guerre de 1939-1945**

organisée par la municipalité et par l'Association des Anciens Combattants.

17 **Concert des P'tites Notes**
à 20h00 au cube à l'Île Bouchard.24 **Inauguration de la station d'épuration** à 10h00.24 **Café de la Bib** " Ma première histoire des bijoux " à 10h00.24 **Concours de pétanque** de l'A.P.E à 14h00 au stade.

Juin

20 **Feu de la Saint Jean**
organisé par la municipalité.21 **Fête des écoles**
organisée par l'A.P.E. et les enseignants.22 **L'abeille en fête**
organisée par l'association des Happy-culteurs de la Veude à partir de 10h00 à la maison de l'abeille.29 **Spectacle** « Molière en deux clics » par la troupe du théâtre de la Manse sur le parvis de l'église.

Juillet

13 **Passage du Tour de France** à Champigny.13 **Feu d'artifice** organisé par la municipalité au plan d'eau.14 **Festivités au Champ de Foire**, organisées par la Municipalité et l'association « Champigny, d'hier à demain », Jeux d'enfants.27 **Balade nature** par l'arbre voyageur à l'étang d'Assay à 10h00.

Août

12 **Les oiseaux des roselières**
par la LPO Centre-Val de Loire à l'étang d'Assay à 9h45.25 **Foire de la Saint Louis**
organisée par la municipalité avec la participation des associations et commerçants campinois.

Septembre

5 **Repas des aînés** " sur invitation ".13 **Concours de belote**
organisé par l'Association des Anciens Combattants (lieu à préciser).19 **Exposition sur les carnets de voyage** du 19 septembre au 15 octobre à la bibliothèque.

Octobre

4 **Les p'tites Notes** chantent le monde suivi du spectacle "**Souffle, souffle cachalot**" par Jean-Marc Derouen et Yann Loïc Joly à la Chapelle des soeurs.11 Echanges autour de "**la grande remontée de la Loire**" avec Marc Sautereau à 10h00 à la bibliothèque.

Novembre

11 **Commémoration de l'Armistice de 1918**
organisée par la municipalité et par l'Association des Anciens Combattants.6 **Grand nettoyage d'automne**
organisé par la municipalité avec la participation des enfants de l'école primaire Maurice Genevoix.

Décembre

5 **Commémoration de la guerre d'Algérie**
organisée par la municipalité et par l'Association des Anciens Combattants.

Marché de Noël organisé par Champigny, d'hier à demain et l'A.P.E. (date à définir).

